

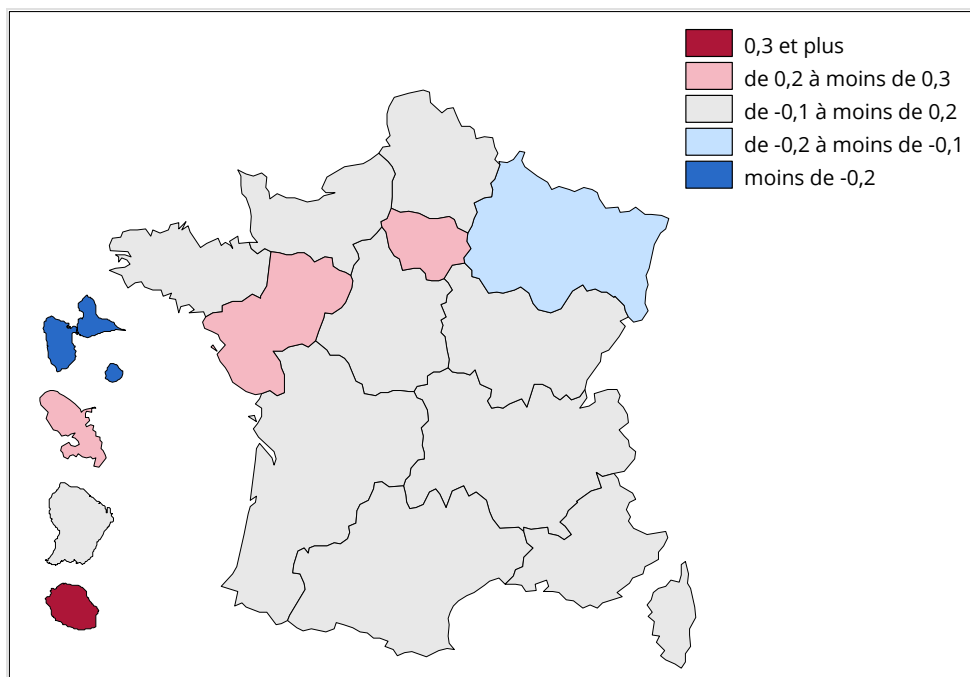


### Au deuxième trimestre 2023, l'emploi salarié ralentit dans presque toutes les régions

Entre fin mars 2023 et fin juin 2023, l'emploi salarié sur le territoire national dans son ensemble (hors Mayotte) ralentit : +0,1 % après +0,4 % le trimestre précédent. L'emploi dans l'industrie et dans le tertiaire marchand hors intérim augmentent légèrement (+0,2 %) tandis que l'emploi intérimaire et l'emploi dans la construction se replient (-0,5 %).

Au niveau régional, l'emploi salarié est quasi stable (entre -0,1 % et +0,1 %) dans la majorité des régions. Il recule légèrement dans deux régions : le Grand Est (-0,2 %) et la Guadeloupe (-0,3 %). Il augmente de 0,2 %, soit un rythme légèrement supérieur à celui du niveau national, en Île-de-France, Pays de la Loire et Martinique, et de 0,3 % à La Réunion. L'emploi salarié ralentit dans toutes les régions, à l'exception de deux régions d'Outre-mer (Martinique et La Réunion).

#### Évolution de l'emploi salarié régional entre fin mars 2023 et fin juin 2023 (en %)



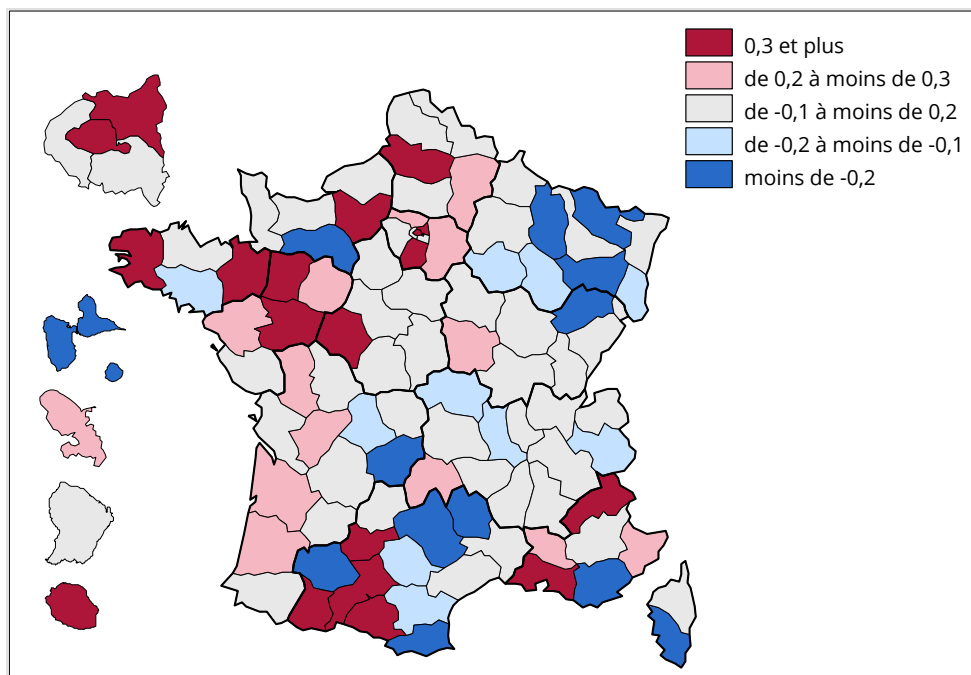
Note : données CVS en fin de trimestre.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Au niveau départemental, l'emploi salarié est quasi stable au deuxième trimestre 2023 dans près de la moitié des départements. Il augmente de 0,2 %, très légèrement au-dessus du niveau national, dans 14 départements et d'au moins 0,3 % dans 17 départements. C'est dans l'Ariège et l'Essonne qu'il croît le plus (+0,5 %). À l'inverse, il recule dans 23 départements, notamment dans le Gers (-1,0 %) et la Lozère (-0,7 %).

## Évolution de l'emploi salarié départemental entre fin mars 2023 et fin juin 2023 (en %)



Note : données CVS en fin de trimestre.

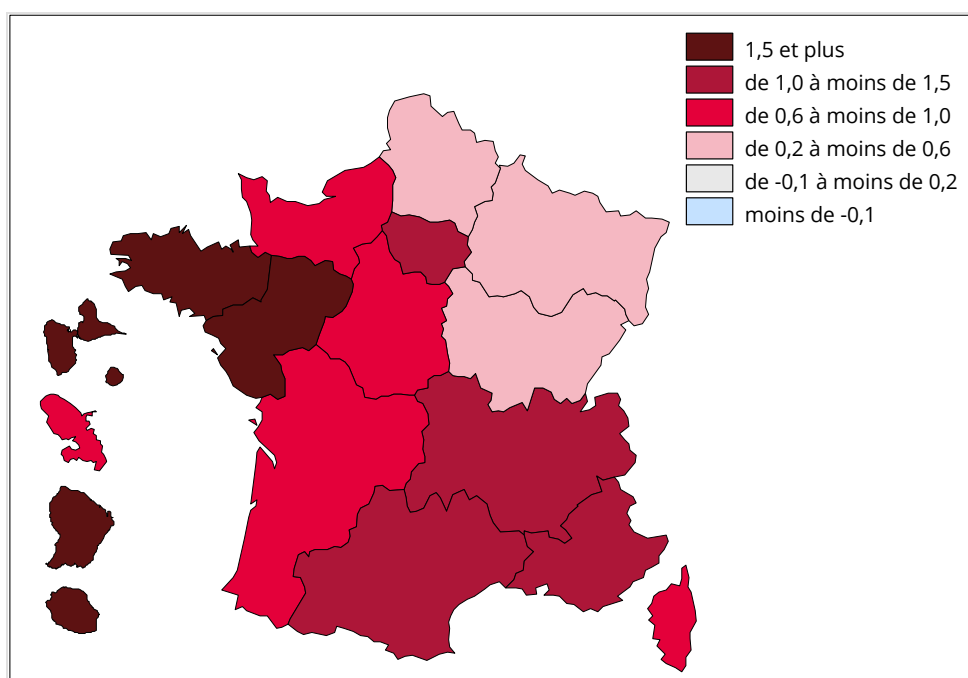
Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

## L'emploi salarié est au-dessus de son niveau d'un an auparavant dans toutes les régions, avec une augmentation moins marquée dans le quart Nord-Est

Au niveau national, au deuxième trimestre 2023, l'emploi salarié total dépasse de 1,0 % son niveau du deuxième trimestre 2022. Il est au-dessus de son niveau d'un an auparavant dans toutes les régions. Il le dépasse largement en Guyane (+2,9 %). Dans les autres régions, la hausse est comprise entre +0,3 % (pour les Hauts-de-France) et +1,7 % pour trois régions (Bretagne, Guadeloupe et La Réunion). Il augmente le plus faiblement (entre +0,3 % et +0,5 %) dans les trois régions du quart Nord-Est.

## Évolution de l'emploi salarié régional entre fin juin 2022 et fin juin 2023 (en %)



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+1,0 % entre fin juin 2022 et fin juin 2023), ce qui permet de visualiser si les régions ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Note : données CVS en fin de trimestre.

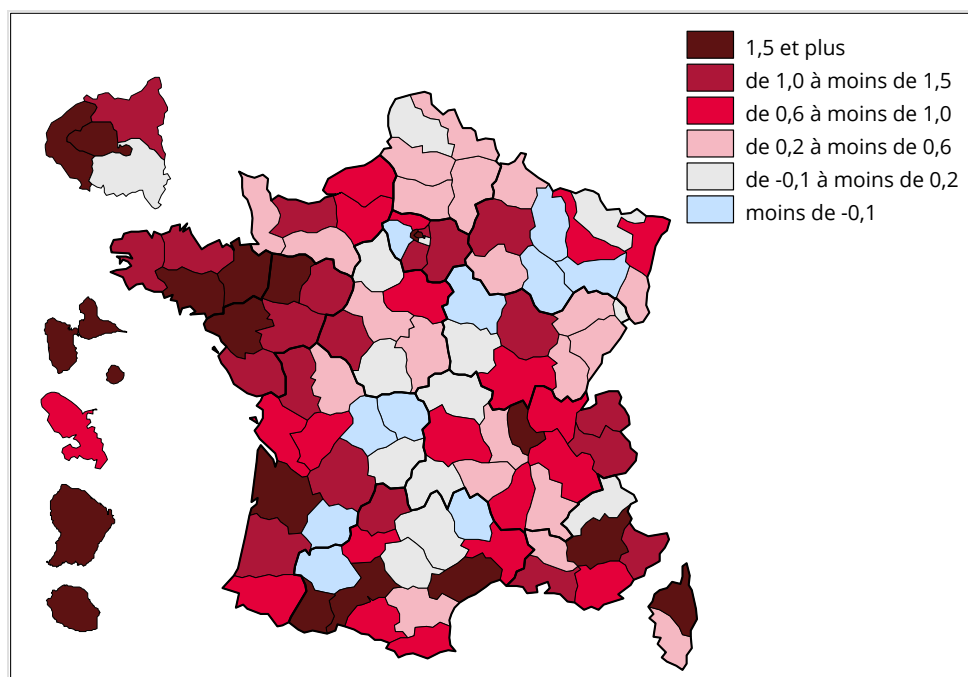
Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Fin juin 2023, l'emploi salarié est au-dessus de son niveau d'un an auparavant dans 77 des 100 départements (hors Mayotte). La hausse de l'emploi salarié sur un an est plus importante dans les départements d'Outre-mer, de la façade Atlantique et du littoral méditerranéen, en Savoie et Haute-Savoie et dans la majorité des départements d'Île-de-France.

Dans l'ensemble, les évolutions sont plus favorables dans les départements abritant une métropole régionale que dans leurs départements limitrophes. À l'inverse, l'emploi salarié est au-dessous de son niveau de juin 2022 dans 10 départements, avec un recul allant jusqu'à -1,3 % dans le Gers. Enfin, il est quasi stable dans 13 départements.

### Évolution de l'emploi salarié départemental entre fin juin 2022 et fin juin 2023 (en %)



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+1,0 % entre fin juin 2022 et fin juin 2023), ce qui permet de visualiser si les départements ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

Note : données CVS en fin de trimestre.

Champ : France hors Mayotte.

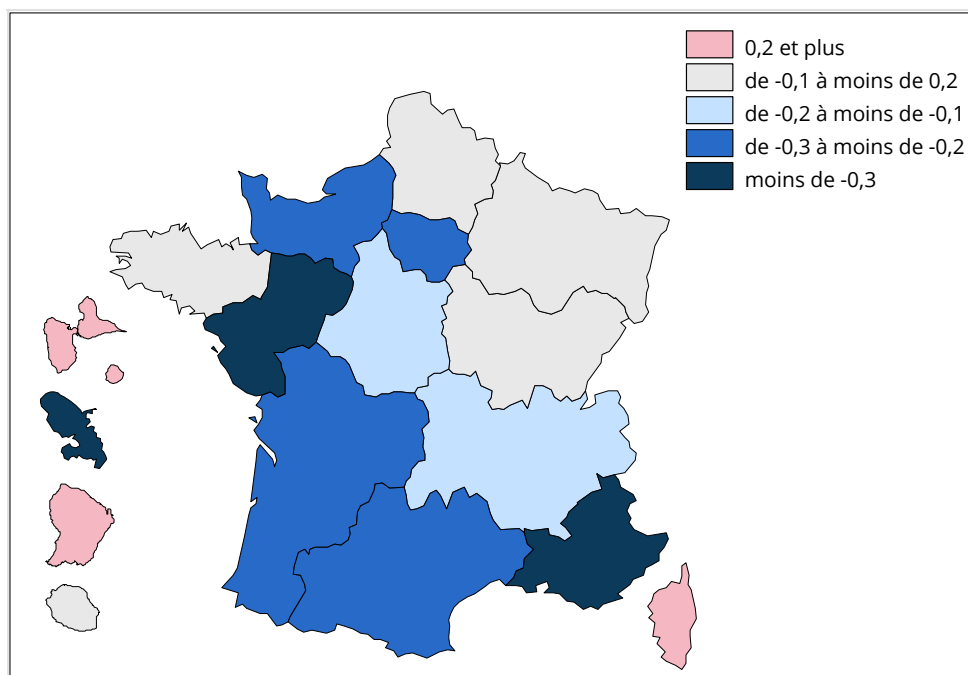
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

### Dans la majorité des régions, le taux de chômage diminue par rapport à son niveau d'un an auparavant

Sur l'ensemble du territoire (hors Mayotte), le taux de chômage est de 7,2 % au deuxième trimestre 2023 (soit 0,1 point de plus que le trimestre précédent). Par rapport à son niveau d'un an auparavant, il diminue de 0,2 point.

Entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023, le taux de chômage est quasi inchangé dans cinq régions, et augmente dans trois régions, notamment en Guadeloupe (+1,0 point) et en Guyane (+0,5 point). Il recule modérément (de -0,2 à -0,3 point) dans six régions, un peu plus nettement (-0,4 point) dans les Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur et fortement en Martinique (-2,9 points).

### Évolution du taux de chômage entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023 (en point)



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (-0,2 point entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023), ce qui permet de visualiser si les régions ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

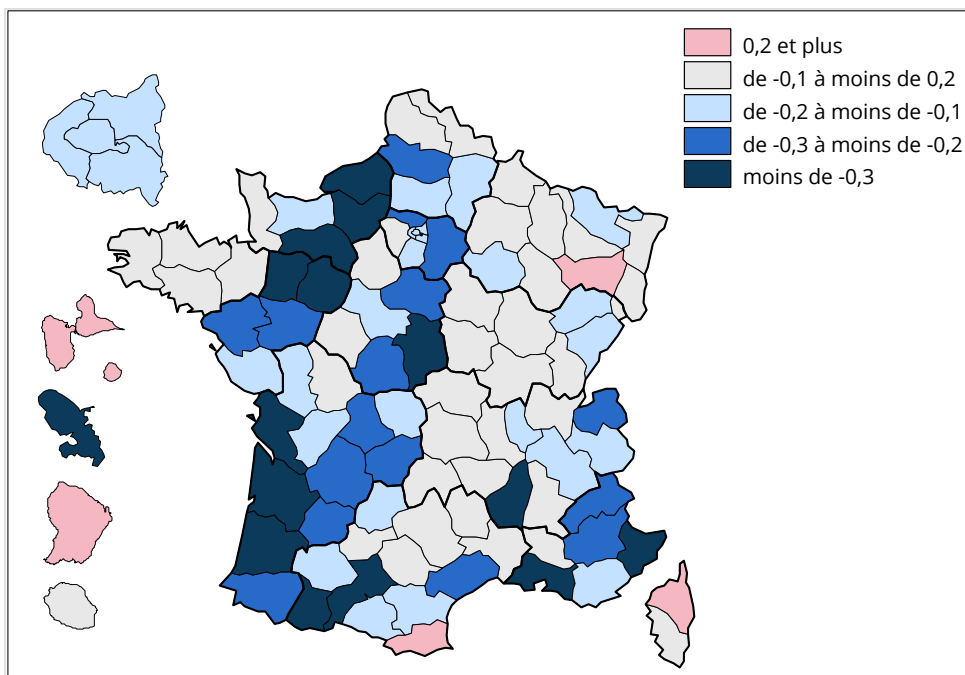
Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

Sur un an, le taux de chômage augmente dans trois départements de 0,2 point (Haute-Corse, Pyrénées-Orientales et Vosges). Il est quasi stable dans 39 départements. Le taux de chômage recule autant qu'au niveau national (-0,2 point) dans 25 départements. Il diminue de 0,3 point dans 16 départements et baisse encore davantage (entre -0,4 et -0,5 point) dans 14 départements.

### Évolution du taux de chômage entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023 (en point)



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (-0,2 point entre le deuxième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023), ce qui permet de visualiser si les départements ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.

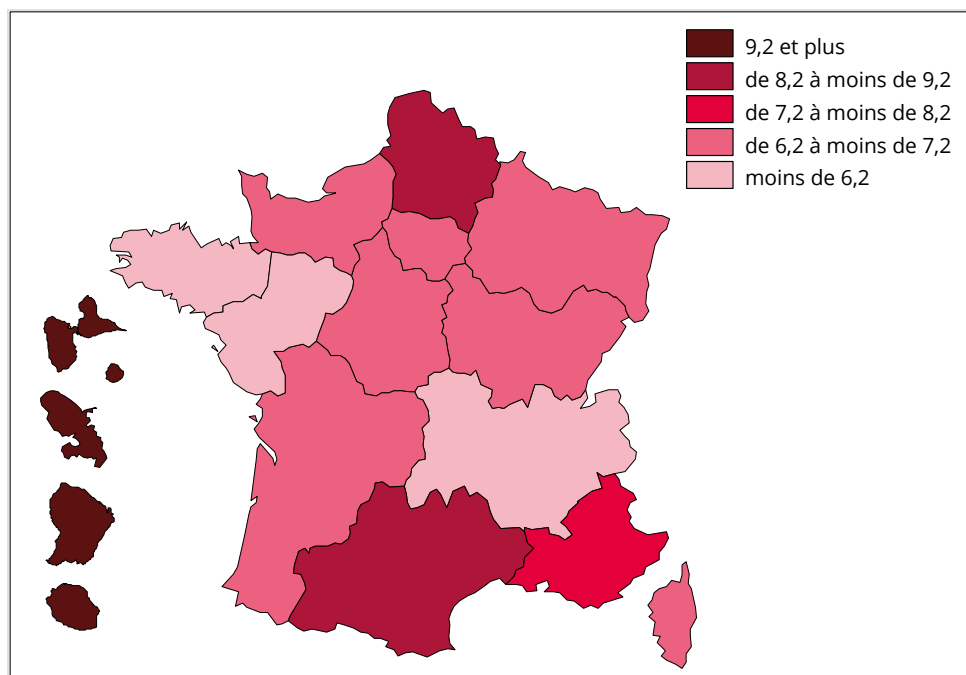
Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

Au deuxième trimestre 2023, le taux de chômage est plus élevé qu'au niveau national (7,2 %) dans trois régions en France métropolitaine : Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,8 %), l'Occitanie (8,5 %) et les Hauts-de-France (8,9 %). Dans les régions d'Outre-mer, il est davantage élevé, avec des taux allant de 10,7 % en Martinique à 19,5 % en Guadeloupe. À l'inverse, le taux de chômage est le plus faible dans les Pays de la Loire (5,6 %), en Bretagne (5,8 %) et en Auvergne-Rhône-Alpes (6,1 %).

### Taux de chômage trimestriel au deuxième trimestre 2023 (en %)

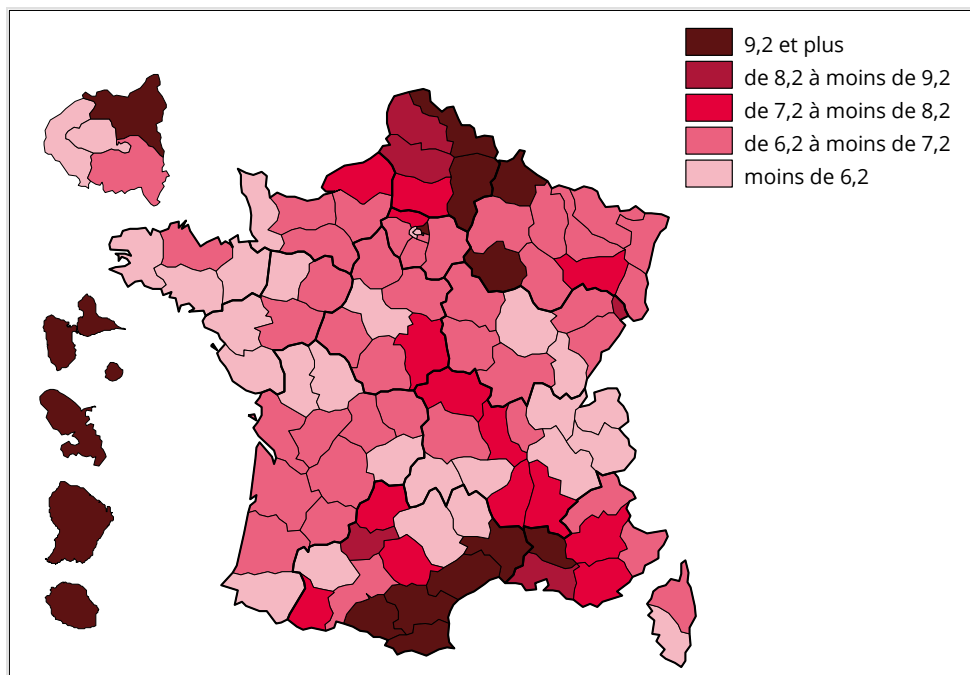


Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant au taux de chômage au niveau national (7,2 % au deuxième trimestre 2023), ce qui permet de visualiser le niveau des régions comparativement au niveau national.

Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.



Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant au taux de chômage au niveau national (7,2 % au deuxième trimestre 2023), ce qui permet de visualiser le niveau des départements comparativement au niveau national.

Note : données CVS en moyenne trimestrielle.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

## Pour en savoir plus

Les Estimations trimestrielles d'emploi mesurent l'emploi au lieu de travail en France (hors Mayotte). Elles sont établies par l'Insee, en appliquant au socle annuel d'emploi les évolutions trimestrielles issues de plusieurs sources mobilisées par la Caisse nationale de l'Urssaf, la Dares et l'Insee.

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) a pu transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations ont été réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements.

En particulier, au troisième trimestre 2022, une bascule vers la source DSN a été opérée pour la fonction publique de l'État. Ce changement de source a pu entraîner une rupture de la saisonnalité de la mesure de l'emploi public ; les ruptures les plus nettes ont été neutralisées, mais certaines moins évidentes et plus légères peuvent subsister. Les évolutions depuis le troisième trimestre 2022 sont donc à considérer avec prudence sur ce champ.

L'enquête Emploi permet de mesurer le taux de chômage chaque trimestre de manière précise au niveau national. À des niveaux géographiques plus fins l'échantillon interrogé est trop réduit pour un bon suivi conjoncturel.

L'Insee élabore donc un indicateur spécifique, le « taux de chômage localisé », construit à partir de trois sources sur le champ de la France métropolitaine : l'enquête Emploi, qui fournit le nombre de chômeurs et de personnes en emploi au sens du BIT ; des données administratives sur l'emploi issues de déclarations sociales des entreprises et des indépendants, permettant de localiser exhaustivement et finement l'emploi au niveau des territoires ; des données de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi en catégorie A (DEFM A), qui permettent de localiser finement les personnes sans emploi. Cette dernière source diffère en niveau des résultats de l'enquête Emploi, puisqu'elle ne suit pas les concepts du BIT mis en œuvre dans l'enquête. Mais, en supposant que cette différence est répartie de manière homogène, sa structure peut être utilisée pour ventiler le chômage issu de l'enquête Emploi.

Le calcul des taux de chômage localisés dans les DOM hors Mayotte s'appuie sur une méthodologie spécifique, conduisant à ce qu'un aléa statistique demeure dans les variations de court terme. Pour étudier les effets structurels et de long terme, les séries de taux de chômage en moyenne annuelle sont à privilégier dans les DOM hors Mayotte.

L'Insee ne calcule pas de taux de chômage trimestriel pour Mayotte, mais diffuse **un point annuel issu de l'enquête emploi réalisée au deuxième trimestre de chaque année**. Ainsi au deuxième trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 34 % de la population active à Mayotte, en hausse de 4 points par rapport à son niveau des années précédentes.

Les données sont provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Prochaine publication : 4 janvier 2024 à 12h00.

Contact presse : [bureau-de-presse@insee.fr](mailto:bureau-de-presse@insee.fr)

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : [twitter.com/InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)